

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

CANTON DE SIN-LE-NOBLE

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33

2025-043EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2025

<u>Date de la convocation :</u> 4 Décembre 2025	L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Dix Décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Madame Marie-Françoise FALEMPE, Maire			
<u>Date d'affichage de la convocation :</u> 4 Décembre 2025	Membres	Présents	Absents	Donne pouvoir à
<u>Nombre de conseillers :</u>	Madame FALEMPE Marie-Françoise	X		
En exercice : 12	Madame DUQUESNE Laurence	X		
Quorum : 7	Monsieur SOQUET Éric	X		
Présents : 10	Monsieur KEERSTOCK Daniel	X		
Pouvoirs : 2	Madame TRIOLO Accursia	X		
Votants : 12	Monsieur MAITTE Yves	X		
	Monsieur HARDY Frédéric	X		
<u>Secrétaire de Séance :</u> Éric SOQUET	Monsieur ZEIMEN Nicolas		X	DUQUESNE Laurence
	Madame CARPEZA Elodie		X	KEERSTOCK Daniel
	Madame HALLANT Dany	X		
	Monsieur BONNET Guy	X		
	Monsieur FOUCAUT Alain	X		
<u>Objet de la délibération :</u> Délibération rectificative de l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 Octobre 2025	Sens du Vote : Adoption Votes Pour : 7 Votes Contre : 0 Abstention : 0			

Considérant une erreur matérielle à la date de réunion du Conseil Municipal figurant dans la délibération n° 2025-043 du 10 décembre 2025, la présente délibération annule et remplace la précédente afin de rectifier cette erreur matérielle.

Madame le Maire présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 Octobre 2025.

Après débats,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 Octobre 2025.

Suivent les signatures du Maire et du secrétaire de séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

Eric SOQUET

Certifie exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le - 5 JAN. 2026 et de la publication

le - 5 JAN. 2026

Le Maire,

Marie-Françoise FALEMPE

Le Maire

Marie-Françoise FALEMPE

